

Expérimentation

Juin à novembre 2014

18 employeurs

8 000 salariés

0.25 euros/km

Résultats de l'expérimentation

Salariés utilisant régulièrement le vélo
pour se rendre à leur travail :
passé de 200 à 419

Trajet moyen selon l'ENTP 2008 : 3.4 km
Expérimentation : distances supérieures à 5 km

1/3 des nouveaux cyclistes
ont augmenté leur usage du vélo pour d'autres motifs

Division par 2 du nombre de personnes
en situation d'insuffisance d'activité physique

Origine :
54% usagers des TC
19% voiture

Obstacle évoqué :
absence de place de stationnement

Cadre légal

Loi relative à la transition énergétique
pour la croissance verte
17 août 2015

Loi de finances rectificatives
29 décembre 2015

Décret n° 2016-144
11 février 2016

Modalités

Employeurs privés

Public : expérimentation et concertation

Facultatif

La mise en place peut être effectuée de 2 manières :

- par accord d'entreprise
- par décision unilatérale de l'employeur après consultation du CE ou des délégués du personnel

0.25 euros/km

Cumulable avec les abonnements TC
pour le rabattement

Défiscalisée jusqu'à 200 €
par an et par personne (800 km)

Au-delà

I/R

cotisations sociales

Situation au 5 12 2016

		Nb d'employeurs	Nb de salariés
8	Ardennes	1	8
11	Aude	1	6
13	Bouches du Rhône	2	29
21	Côte d'or	1	700
22	Côtes d'Armor	1	180
32	Gers	1	26
33	Gironde	3	28
35	Ille et Vilaine	1	44
38	Isère	6	30
44	Loire-Atlantique	1	2
49	Maine et Loire	1	1 000
66	Pyrénées orientales	1	243
67	Bas-Rhin	1	4
69	Rhône	3	82
73	Savoie	3	221
74	Haute Savoie	1	200
75	Ville de Paris	5	843
78	Seine Maritime	1	8 500
92	Hauts de Seine	3	9 142
	Ensemble	37	21 288